



COMITE DIRECTEUR DU PAYS

7 octobre 2009

Nombre de conseillers élus : 18

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents à la séance : 14

Nombre de conseillers excusés ayant donné procuration : 0

Etaient présents sous la présidence de M. le Président André ONIMUS :

Patrice FLUCK, Gilbert VONAU, Michel HABIG, François BERINGER, Jean-Pierre WIDMER, Henri MASSON, Léon BURCKLEN, Roland BRAUN, Fernand BOHN, Denis REBMANN, Jean-Paul DIRINGER, Marc JUNG, Gilbert MOSER.

Etaient excusés :

Nicole ERNY, Didier VIOLETTE, Jean-Paul OMEYER, Fabienne STICH, Christian SCHMITT, Gérard SCHATZ, Jean ALBRECHT, Jean-Marie REYMANN.

Assistaient en outre à la séance :

- Les membres du Conseil de développement :

- Michel WALLER, Président du Conseil de développement ;
- Martine SCHELCHER ;
- Annette HUGUENOT ;
- Sandra SCHLEGEL.

- Les techniciens :

- Corinne FLOTA, Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon ;
- Keltoum BELAZIZ, Communauté de communes de la Région de Guebwiller ;
- Jean BUTTIGHOFFER, Conseil général du Haut-Rhin.



Ordre du jour du Comité Directeur

07 octobre 2009
Compte-rendu

Approbation du compte-rendu du 8 juillet 2009

1. Economie-emploi-formation

- 1.1 Animation économique et animation des pépinières
- 1.2 Création du poste de chargé(e) de mission « création d'entreprises - animation des pépinières »
- 1.3 Mission locale Haut-Rhin-Nord : convention 2009
- 1.4 Concours "Innover dans le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon" 2009-2010
- 1.5 Salon de l'Artisanat et du Commerce

2. Tourisme et communication

- 2.1 Calendrier des manifestations « Sortons... » / « Wo ist was los ? »
- 2.2 Carte touristique du Grand Ballon au Belchen
- 2.3 Site internet

3. Environnement

- 3.1 Plan Climat
 - prise de décision pour une contractualisation avec la Région Alsace
 - création d'un poste et embauche d'une personne voué au plan climat / échéance
 - création d'un comité de pilotage élu
 - élection d'un élu référent

4. Divers et informations

- 4.1 Budget
 - 4.1.1 Amortissement des biens renouvelables
 - 4.1.2 Décision modificative du budget n° 1
- 4.2 Archives
- 4.3 Convention entre la Ville de Guebwiller et le Pays
- 4.4 Aménagement du temps de travail
- 4.5 Divers

Le compte-rendu du 8 juillet 2009 est approuvé à l'unanimité.

1. ECONOMIE-EMPLOI-FORMATION

1.1 Animation économique et animation des pépinières

Jusqu'à la fin de l'année 2008, le poste de chargée de mission économique était subventionné à 100% la première année, 90% la 2^{ème}, 80% la 3^{ème}, 70% la 4^{ème} année... Or à partir du 1^{er} janvier 2009, la politique de la Région Alsace concernant le financement l'animation économique au niveau des Pays a évolué : les postes d'animateurs économiques généralistes de Pays ne sont plus financés.

La Région Alsace précise les nouvelles modalités de financement des missions qui pourraient être soutenues. La Région subventionne l'animation des pépinières d'entreprises du territoire, ainsi que les missions autour de la création d'entreprise dans sa globalité. Elle envisage de financer l'animation des pépinières et la création d'entreprise, selon les modalités suivantes : subvention régionale calculée à hauteur de 50 % d'un budget annuel plafonné à 100 000 € (salaire chargé et déplacements compris). Ce financement ne pourra être affecté qu'à une seule structure.

L'objectif de la Région est de financer une structure pour la réalisation des missions d'animations mutualisées et coordonnées à l'échelle du territoire Pays. La Région s'appuiera sur la convention signée entre le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, la Communauté de Communes Essor du Rhin et la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller. Cette convention précisait les missions de chacun et montrait la porte d'entrée "unique" du Pays pour les porteurs de projets.

Il faudra également tenir compte d'une subvention du FEDER de 20% sur 3 ans pour l'animation, sur les mêmes critères que ceux de la Région Alsace. Ces crédits pourraient être débloqués à partir de 2010 lorsque les deux pépinières seront en fonctionnement.

Rencontre du 3 juin :

Lors d'une réunion le 3 juin en présence de ONIMUS André, JUNG Marc, ERNY Nicole (accompagnés de KRIEGER Fabrice, BELAZIZ Keltoum et DANGELSER Peggy), la proposition suivante a été élaborée :

- animation des deux pépinières du territoire par une personne unique employée par le Pays ;
- gestion du secrétariat et des services proposés réalisé en interne par chaque Communauté de Communes ;
- plan de financement à définir lors du prochain Comité directeur du Pays.

L'estimatif des dépenses s'élève à 60 000 € : 50 000 € pour le poste chargé + 10 000€ pour les dépenses courantes (déplacements, ...)

Plan de financement proposé :

- 50% du poste chargé financé par la Région (25 000€)
- 33% des dépenses restantes pour la CCER (11 700€)
- 33% des dépenses restantes pour la CCRG (11 700€)
- 33% des dépenses restantes pour le Pays (11 700€)

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la proposition de financement ci-dessus. Les modalités de financement devront également être validées par les Communautés de communes concernées. Une convention pourra être réalisée afin de définir les modalités de cet accord.

1.2 Création du poste de chargé(e) de mission « création d'entreprises - animation des pépinières »

Le Comité directeur du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon est amené à décider de la création d'un poste à caractère non permanent de chargé(e) de mission « création d'entreprises - animation des pépinières » de catégorie A (cadre des attachés). Le profil du poste est le suivant :

Missions :

Accueil des porteurs de projets

- accueil et accompagnement des porteurs de projet, mise en relation avec les partenaires de la création/reprise d'entreprise ;
- ateliers "création d'entreprise" à destination des demandeurs d'emploi en lien avec le Pôle Emploi ;
- primo-accueil et distribution du dossier de prêt d'honneur pour la PFIL Colmar Centre Alsace Initiative ;
- organisation du concours Alsace Innovation "Innover dans le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon" en lien avec le CEEI Alsace.

Animation et mise en réseau des pépinières et du futur immobilier d'entreprises

- accompagnement individuel des créateurs d'entreprises hébergés en pépinières ;
- centralisation des demandes des locataires des pépinières ;
- organisation des comités d'agrément ;
- gestion des permanences des partenaires ;
- organisation de réunions thématiques/conférences ;
- mise en réseau de l'immobilier d'entreprises ;
- représentation du territoire dans des salons spécialisés.

Réalisation d'actions de communication et de promotion

- création de supports de communication ;
- promotion du territoire au travers du site Internet ;
- gestion de la bourse aux locaux.

Missions complémentaires

- préparation, suivi et animation de la commission "Economie" du Pays et du Conseil de Développement ;
- animation des rencontres inter-EPCI : points d'informations, état d'avancement des dossiers, etc. ;
- coordination et mise en réseau des différents partenaires et acteurs du territoire dans le domaine de l'économie ;
- coordination et animation mutualisée d'actions communes ;
- soutien technique et financier de divers projets.

Profil :

- *Formation supérieure (bac + 3/5) dans les domaines des sciences économiques, de la gestion des entreprises ou du développement local, complétée d'une expérience professionnelle de 5 ans minimum*
- *Maîtrise du milieu de l'entreprise*
- *Connaissance des circuits d'accompagnements techniques et financiers*
- *Capacité à conduire des actions et des projets*

- *Capacité d'animation des réseaux*
- *Dynamisme, disponibilité, réactivité, esprit d'équipe*
- *Maîtrise de la langue allemande*
- *Permis de conduire et voiture personnelle indispensable*

Agent contractuel - CDD de 1 an renouvelable - Poste à temps complet

La rémunération de ce chargé de mission se fera à l'indice brut Le régime indemnitaire à verser sera calqué sur l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires au taux ; selon les conditions et modalités prévues par le délibération de 02 juin 2009.

Monsieur Onimus informe l'assemblée, qu'après un recrutement infructueux le 9 septembre dernier, une candidate nouvelle a été reçue ce jour par le jury composé de Mrs Onimus, Jung, Habig et Waller ainsi que Mlles Belaziz et Flota. Cette candidate a été retenue par le jury.

Le Comité directeur valide, à l'unanimité :

- *la création du poste à caractère non permanent de chargé(e) de mission « création d'entreprises - animation des pépinières » de catégorie A (cadre des attachés) ;*
- *la rémunération correspondante à ce poste à l'indice brut et l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires au taux ;*
- *l'embauche, sur ce poste, de Mlle Sofia Ben Loussaief.*

1.3 Mission locale Haut-Rhin-Nord : convention 2010

Comme chaque année, le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon est amené à formaliser son travail partenarial avec la Mission locale Haut-Rhin Nord au travers d'une convention (ci-jointe en annexes).

La convention définit le fonctionnement de l'antenne de Guebwiller et la mise en place de permanences pour l'accueil l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans, mise en œuvre par la Mission Locale Haut - Rhin Nord sur le territoire du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon. La Mission Locale assure l'accueil, l'information et l'orientation de proximité ainsi qu'un accompagnement dans la construction d'un parcours d'insertion sociale individualisé des jeunes, dans le cadre des politiques édictées par l'Etat et le Département. En contrepartie, une participation forfaitaire annuelle de 31 794.42 € est accordée par le territoire du Pays.

Le Comité directeur, à l'unanimité :

- *valide la convention 2009 proposée entre le Pays et la Mission locale ;*
- *autorise le président à signer la convention ;*
- *autorise la dépense, inscrite au budget primitif 2009.*

1.4 Concours « Innover dans le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon »

Le Pays participe depuis 4^{ème} ans au concours Alsace Innovation. Ce concours à l'échelle alsacienne se déroule dans chaque territoire Pays. Ce concours est destiné à :

- stimuler les créations d'activités innovantes en Alsace et sur le territoire du Pays,
- encourager et aider les entrepreneurs (particuliers ou entreprises) à créer ou développer une activité innovante économiquement viable et "pérenne",
- récompenser et mettre en valeur les projets sélectionnés.

Le concours se déroule en 5 phases :

1. Dépôt du dossier de candidature
2. Pré-sélection des projets
3. Analyse des projets retenus et envoi de l'avis structurés
4. Jury de sélection des lauréats
5. Cérémonie de remise de prix

La contribution au CEEI pour la participation au concours représente 3150 €, les prix attribués l'an dernier aux lauréats s'élevaient à 2000 €.

Le Comité Directeur valide, à l'unanimité :

- *la participation au concours pour la session 2010,*
- *le partenariat avec le CEEI et la signature, par le président, la convention partenariale 2010,*
- *l'enveloppe des dépenses à hauteur de 5500 € répartie comme suit :*
 - o *contribution au CEEI à hauteur maximale de 3 500 €,*
 - o *financement des prix à hauteur de 2 000€ (répartition à définir ultérieurement).*

1.4 Salon de l'Artisanat et du Commerce

Le Salon de l'Artisanat et du Commerce de la CC de la Région de Guebwiller a lieu les 25-26-27 septembre derniers. *Mr Jung et Mlle Belaziz, en charge du dossier, sont amenés à faire le point sur cette manifestation.*

Le Salon de l'Artisanat et du Commerce de la Communauté de la Région de Guebwiller a bénéficié d'un démarrage encourageant : 3500 visiteurs s'y sont rendus. Les commerçants et artisans présents ont exprimé leur satisfaction. La question de l'accueil des scolaires pourra éventuellement être retravaillée lors d'une prochaine édition.

Le Comité directeur prend connaissance des premiers éléments du bilan. Monsieur Onimus interroge les élus de la Communauté de communes Centre-Haut-Rhin sur une poursuite de cet événement en 2010 sur leur territoire. Mrs Habig et Vonau signalent que cette idée a déjà été abordée dans leur Communauté de communes mais qu'une éventuelle réalisation de ce projet en 2010 doit encore être étudiée ; les implications financières nouvelles (subventions) doivent être prises en compte.

2. TOURISME ET COMMUNICATION

2.1 Site internet

2.1.1 Présentation de l'Etat d'avancement du site

Le site Internet du Pays et du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon est consultable en amont de la réunion à l'adresse « <http://prvvgb.illicoweb.com> » (site école, non consultable par le grand-public).

Le Comité directeur prend connaissance de l'état d'avancement du site et valide, à l'unanimité, la mise en ligne des travaux réalisés à ce jour.

2.1.2 Prolongation des délais

Il est proposé d'autoriser une prolongation des délais du marché de 6 mois en raison des solutions techniques nouvelles apportées dans le projet. Ces dernières ne modifient aucunement les objectifs et le rendu prévu au cahier des charges mais ont l'intérêt d'améliorer le fonctionnement du site et notamment sa gestion à long terme ; elles n'entraînent aucun coût supplémentaire. La mise en œuvre de ces solutions techniques nécessite un délai plus long mais permettra aux agents du Pays et des Communautés de communes d'en gagner dans la gestion du site à long terme. Par ailleurs, elle a également partiellement l'avantage de faciliter et de simplifier l'accès à l'information pour l'internaute.

Délais de réalisation : 6 mois.

Echéance originale : 6 mai.

Echéance avec prolongation des délais : 6 novembre.

Le Comité directeur valide, à l'unanimité, la proposition de prolonger les délais de 6 mois.

2.2 Calendrier des manifestations « Sortons... »

Pour information, depuis septembre 2009, le calendrier des manifestations est créé depuis la base de données LEI. Lors du précédent Comité directeur, la question de l'équilibre des financements (territorial et en matière de volume d'information) a été posée : plusieurs solutions s'avèrent possibles pour un financement plus équilibré :

- augmenter les cotisations Pays du coût du calendrier (18 000€) et faire financer le calendrier par le Pays ;
- définir une règle de calcul qui prenne en compte le nombre d'exemplaires commandés et le volume/nombre de manifestations ;
- préserver le mode de fonctionnement actuel sous condition d'une participation plus importante de la CC RG et de certaines communes allemandes ;
- modifier le mode de distribution ;
- autres...

Au regard de la mise en ligne du calendrier via le site internet, le Comité directeur s'est posé la question de la poursuite de la réalisation du calendrier sous forme papier. Les élus en présence sont amenés à y réfléchir. Une décision devra être prise au courant du mois de novembre.

2.3 Carte touristique

La carte touristique a été livrée dans les communes et communautés de communes au courant du mois de juillet dernier. Elles ont été distribuées en communes ainsi que dans les boîtes à lettres de certains territoires. Plusieurs actions de communications, dans le calendrier des manifestations et la presse, ont été réalisées.

Aujourd'hui se pose la question de la poursuite du projet et notamment de la diffusion de la carte sous d'autres supports :

- elle est intégrée au site internet du Pays ; elle a également été transmise sous format image aux Communautés de communes et Offices du tourisme du territoire pour intégration sur leurs sites respectifs.
- elle pourrait également faire l'objet de panneaux d'information d'extérieurs dans les sites touristiques stratégiques : dans ce cas, se pose la question d'une éventuelle mutualisation des commandes et du financement.

Deux décisions ont été prises concernant la diffusion et la valorisation de la carte :

- *diffusion plus importante à l'extérieur du territoire en prenant l'attache de l'ADT et de l'Office du Tourisme de Guebwiller ; mise à disposition des cartes disponibles à la CC de la Région de Guebwiller ;*
- *diffusion de devis pour les panneaux extérieurs aux Communautés de communes et décision lors du prochain Comité Directeur.*

3. ENVIRONNEMENT

3.1 Plan Climat

Le 18 mai, le Président du Syndicat mixte et le Président du Conseil de développement ont rencontré la Région Alsace. Cette dernière a brièvement présenté la politique de la Région Alsace et la procédure des Plans Climats Territoriaux qu'elle soutient durant 3 ans :

- animation : 80%
- élaboration des documents de communication et de sensibilisation : 60%
- élaboration et mise en œuvre d'outils de suivi : 60 %

(Cf annexes : cahier des charges pour un contrat d'objectif climat)

Lors du Comité Directeur du 2 juin dernier, les élus ont validé, sur le principe, leur engagement pour mener une politique en faveur du climat.

Une nouvelle réunion du Conseil de Développement s'est tenue à cet effet le 12 mai dernier. Elle s'est, dans un premier temps, focalisée sur la thématique de la sensibilisation :

- Comment communiquer de manière permanente et efficace ?
- La réalisation d'une manifestation sur le climat
- La valorisation des actions exemplaires (concours et prix)

Une réunion d'information commune Syndicat mixte / Conseil de développement aura lieu le 6 juillet à 18h30.

Avec la mise en place de réflexions sur le climat, la charge de travail devient plus importante. Il serait souhaitable de procéder au recrutement d'une personne spécifiquement affectée au Plan Climat.

Le Comité Directeur à l'unanimité :

- valide la démarche de contractualisation « Plan Climat » avec la Région Alsace ;
- autorise le Président à signer la convention avec la Région Alsace ;
- décide de créer un poste de chargé de mission « Climat » à caractère non permanent ;
- décide d'engager les démarches pour l'embauche de ce chargé de mission « Climat ».

La création d'un comité de pilotage élu et l'élection du président de ce comité ainsi que la création d'un comité de pilotage technique se fera lors de la prochaine réunion. Dans l'intervalle, chaque collectivité devra désigner ses délégués à raison de deux élus par Communauté de communes et d'un élu pour la commune de Merxheim.

Certains élus ont d'ores et déjà été identifiées :

- Monsieur Violette pour la CC VN ;
- Monsieur Masson pour la CC ER ;
- Monsieur Braun pour Merxheim.

4. DIVERS ET INFORMATIONS

4.1 Budget

4.1.1 Amortissement des biens renouvelables

Afin d'assurer la sincérité du bilan et du compte de résultat, la comptabilité M14 a rendu obligatoire, pour les communes ou les groupements de plus de 3500 habitants, l'amortissement pour dépréciation des bien renouvelables.

L'amortissement obligatoire est limité aux immobilisations incorporelles, aux immeubles productifs de revenus, aux installations à l'exception des installations de voirie et de réseaux, au mobilier, matériel, outillage et matériel de transport.

Il ne concerne que les seules immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 1996.

Le Comité Directeur fixe librement le durée d'amortissement. Le Comité Directeur est ainsi appelé :

- à se limiter à l'amortissement obligatoire,
- à décider que l'amortissement sera linéaire,
- à fixer comme suit les durées d'amortissement.

a) Immobilisations incorporelles :

- logiciels : 2 ans,
- site internet : 2 ans ;
- études : 10 ans.

b) Immobilisations corporelles :

- matériel de bureau électrique ou électronique : 10 ans
- matériel informatique : 4 ans
- mobilier : 15 ans
- matériel de bureau : 10 ans
- voitures : 8 ans
- matériels classiques : 10 ans

Le Comité Directeur valide, à l'unanimité, l'amortissement des biens renouvelables.

4.1.2 Décision modificative du budget n° 1

En 2007, le Syndicat mixte a effectué plusieurs dépenses d'investissement soumises à l'amortissement :

- logiciels (illustrator) à hauteur de 4113.04 €,
- matériel informatique (PC et ordinateur portable) à hauteur de 3106.99 €,
- mobilier (fauteuils de bureau et chaises) à hauteur de 561.74 €.

Il convient de procéder à leur amortissement de 2007 et 2008 en 2009.

Pour ce faire, le Comité directeur valide, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 ci-jointe en annexe.

4.2 Archives Pays et Scot

Suite au déménagement, le Pays a reçu la visite de Mr. Kiesele des archives départementales du Haut-Rhin.

Note :

Les documents relatifs aux syndicats mixtes du SCOT et du Pays depuis 2005 sont classés dans les locaux du Pays mais sans dispositions de protection particulières.

Les documents relatifs aux syndicats mixte du SCOT et du Pays sur la période 1993-2005 avaient été remis aux Pays en mars 2009 lors de son déménagement ; ils étaient stockés pèle mêle dans des cartons à l'étage lors de la visite de Mr Kiesele.

La conclusion de Mr Kiesele : *des efforts très importants sont à consentir par le Syndicat mixte pour loger et faire inventorier les archives. Ils permettrons de conserver de manière pérenne le patrimoine archivistique du groupement et faciliteront par ailleurs pleinement sa gestion combien importante.*

Durant le mois d'août, les documents datant de 1993-2005 ont été triés, classés et rangés.

Afin d'obtenir une meilleure vision du volume d'archives nécessaire et de réaliser une sélection des éléments qui doivent être préserver absolument, un rendez-vous (15 septembre) a été pris avec Claudine Studer-Carrot du Service Archives/Documentation du C.D.G. 68.

En ce qui conserve la conservation des archives, deux solutions s'offrent au Syndicat mixte :

- réalisation de travaux dans la Maison du Pays afin de rendre l'une des pièces à l'étage apte à stocker des archives (assainissement des murs, portes coupe feu, étagères d'archives) :
 - o avantages : volume de stockage important ;
 - o inconvénients : travaux conséquents et coûts ;
- achat d'armoires d'archives adéquates :
 - o avantages : peuvent être déplacées et emportées si le Pays venait à changer de locaux,
 - o inconvénients : volume limité.

Questions sur le devenir des espaces de la Maison du Pays :

- de la destination des pièces à l'étage si le Pays venait à s'agrandir ?
- du poids que peut supporter le plancher à l'étage ?

Le Comité directeur prend connaissance de ces éléments. Il souhaite qu'une visite de la Maison du Pays soit effectuée en amont de la prochaine réunion du bureau ou du Comité directeur.

4.3 Convention avec la Ville de Guebwiller

Depuis la création des Syndicats mixtes du SCOT et du PAYS Rhin-Vignoble-Grand Ballon, la Ville de Guebwiller réalise gratuitement un certain nombre de tâches administratives telles que l'affranchissement, la comptabilité, les ressources humaines, le conseil en informatique... (Note : un convention annuelle intègre d'ores et déjà la prise en charge des travaux du Syndicat mixte du SCOT par celui du PAYS.)

La convention présente en annexe a pour objet de régler les dispositions organisationnelles et financières entre le Syndicat mixte du Pays et la Ville.

Dans cette convention, la Ville de Guebwiller s'engage à ce que ses services assurent les missions suivantes :

- Réception et affranchissement du courrier du Pays et du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.
- Partie administrative de la gestion des Ressources humaines :
 - o Vérification des contrats, arrêtés et délibérations réalisés les services du Pays ,
 - o Déclarations URSAFF,
 - o Paie, frais de déplacements,
 - o Gestion des arrêts « maladie »,
 - o Gestion administration diverse : bordereau de cotisation, déclaration INSEE...
- Comptabilité (SCOT et Pays) :
 - o Vérification des budgets primitifs, comptes administratifs et décisions modificatives réalisés par les services du Pays ;
 - o Saisie des budgets, recettes et dépenses (mandatement) ;
 - o Conseils et renseignements ponctuels en comptabilité et en gestion ;
 - o Conseils et renseignements ponctuels sur les marchés publics.
- Informatique :
 - o Conseils et dépannages occasionnels.
- Propreté et entretien de la Maison du Pays :
 - o Propreté des locaux (bureaux) ;
 - o Entretien des espaces extérieurs.

En contre-partie, le Syndicat mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon participe forfaitairement au financement des charges administratives et techniques de la Ville de Guebwiller à hauteur de 10 000 euros. Les frais d'affranchissement sont remboursés à la Ville de Guebwiller par le Syndicat mixte du Pays à la fin de chaque année sur présentation d'un bilan des dépenses respectives SCOT et Pays.

Le Comité directeur, à l'unanimité :

- ***valide les modalités proposées ci-dessus ainsi que la convention présentée en annexe ;***
- ***autorise le président à signer la convention ;***
- ***autorise la dépense, inscrite au budget primitif 2009.***

4.4 Aménagement du temps de travail

Avec la montée en charge des effectifs du Pays, il s'avère nécessaire de mettre en place un aménagement du temps de travail qui lui est propre. Une proposition est jointe en annexe. Elle doit être transmises au préalable au Comité Technique Paritaire puis fera l'objet d'une délibération par le Syndicat mixte du Pays.

Le Comité directeur prend connaissance de l'aménagement du temps de travail proposé. Il n'émet aucune remarque et proposition complémentaire. Le projet sera donc transmis au Comité technique paritaire pour avis avant d'être soumis à délibération en Comité directeur.

4.5 Echange sur les transports en commun

4.5.1 Club TGV

La mise en service du TGV Rhin Rhône fin 2011 est, au-delà de l'offre de transport à grande vitesse, une opportunité de valoriser les territoires desservis.

La création du Club TGV Rhin Rhône (présentation en annexes) est une volonté de la SNCF en réponse aux attentes des territoires. Il représente un espace d'échange d'informations privilégiées, relatives à l'anticipation de l'arrivée du TGV entre la SNCF et les membres du club afin de favoriser les initiatives de chacun, de partager les bonnes pratiques, de favoriser les synergies et d'éviter les doublons.

Chaque communauté de communes du Pays est sollicitée pour désigner des personnes ressources (élus ou société civile) dans les domaines de l'économie, la formation et la recherche, la culture, le tourisme, le sport, la coopération transfrontalière.

4.5.2 Liaison Bollwiller / Guebwiller

Messieurs Onimus et Rebmann s'accordent sur le principe, qu'au delà du Club TGV Rhin-Rhône, le Pays, voire le SCOT, devrait étudier la question de la voie ferrée entre Guebwiller et Bollwiller.

A ce titre, Monsieur Fluck signale qu'il s'agirait d'être présent à la prochaine réunion du Comité de ligne Mulhouse/Strasbourg qui aura lieu le 24 octobre prochain.